

# RÈGLEMENT DU VIDE-GRENIERS

**Lieu :** Pusignan, stade Jean Bouin  
**Date :** le 10 septembre 2023  
**Horaire :** de 6 h à 17 h (sortie interdite avant 17h pour raison de sécurité)  
**Prix :** 15 € les 6 mètres (1 véhicule par emplacement)

- 1) Il est interdit d'entrer sur le lieu de vente avant l'ouverture et sans y être invité par les organisateurs,
- 2) Les exposants sont placés par les organisateurs, dans l'ordre d'arrivée,
- 3) **les professionnels ne sont pas autorisés à participer au vide-greniers et la vente d'articles neufs est interdite. Tout exposant, répondant à l'un de ces critères, devra quitter le vide-greniers sans remboursement de l'emplacement occupé.**
- 4) La vente d'animaux est interdite,
- 5) La vente de denrées alimentaires et boissons est interdite et réservée aux organisateurs,
- 6) Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou casse, sur le lieu de vente,
- 7) Aucune réclamation ne sera acceptée,
- 8) **Aucun objet ne sera laissé par les exposants en fin de journée, une benne est mise à disposition à chaque entrée.**
- 9) **Sortie anticipée : seulement à partir de 16h. L'exposant devra en faire la demande 30 minutes avant auprès des organisateurs. Il attendra à son stand, qu'on puisse l'accompagner pour sécuriser son départ.**
- 10) L'attestation ci-dessous doit être dûment complétée et remise aux encaisseurs,

**Les organisateurs sont des bénévoles, soyez sympa avec eux !**

Les ARTS MARTIAUX

GYM LOISIR

REEL XV

---

## ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Selon la loi en vigueur concernant la vente au déballage des particuliers, je, soussigné (e),

NOM, PRENOM (en majuscules) \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

participant non professionnel à la vente au déballage désignée ci-dessus, déclare sur l'honneur :

- n'avoir participé dans l'année à aucune autre vente de même nature,
- ou avoir participé à une seule autre vente de même nature dans l'année,

Je déclare également sur l'honneur que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés

**Nature de la pièce d'identité : COCHER ET REMPLIR (obligatoire)**

Carte d'identité N° \_\_\_\_\_

Permis de conduire N° \_\_\_\_\_

Passeport N° \_\_\_\_\_

Carte de séjour N° \_\_\_\_\_

Pusignan, le 10 septembre 2023

Signature